COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 18h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 1^{er} juin 2023, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS:

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Frédéric LE BERRE, Hélène FOURNEL, Gwénola SEIGNARD, Eric RENAUDEAU, Jany LE BEL, François MAYEUX, Martine MAIGNANT, Xavier POULARD, Raquel MUNOZ, Karine PARIS, Hervé SABOT, David LANOË, Laurence HAAS-BAUMER, Marc LUMEAU, Magali LE CLAINCHE, Roselyne HAUGOMAT.

ETAIENT ABSENTS:

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
LE BOT Jean-Yves	LE BERRE Frédéric	08/06/2023

Le président de séance : Alexis MATULL Le secrétaire de séance : Xavier POULARD

A 18h37, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est demandé si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du dernier conseil municipal du 4 mai 2023. Aucune remarque n'était faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1- Elections des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste Ordre du jour complémentaire :
 - 2- Modification des tarifs communaux périscolaires

2023-21	ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES
2023-21	ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le 9 juin 2023 à 18h30.

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu <u>l'instruction n° IOMA2308397J</u> du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents

les plus jeunes, il s'agit de Mmes HAUGOMAT Roselyne, MAIGNANT Martine, SEIGNARD Gwénola et LECLAINCHE Magali.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une seule liste a été déposée et enregistrée :

Liste A: « Saint-Jean-la-Poterie, un état d'esprit »

La liste A est composée par M. MATULL Alexis, MME PRIOUL Stéphanie, M. LEBERRE Frédéric, MME SEIGNARD Gwénola, M. RENAUDEAU Eric, MME LE BEL Jany, M. MAYEUX François, MME FOURNEL Hélène.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 19bulletins blancs ou nuls : 0suffrages exprimés : 19

Ont obtenu:

- liste A: 19 voix

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A: 8 sièges (5 titulaires, et 3 suppléants)

L'ordre du jour principal étant épuisé à 19h00, la séance se poursuit par l'ordre du jour complémentaire

2023-22 FINANCES : Modification des tarifs communaux Périsco
--

VU la délibération n° D20257 du 14 décembre 2022, fixant les tarifs communaux pour l'année 2023,

CONSIDERANT que les tarifs votés pour les services périscolaires étaient définis jusqu'au 10 juillet 2023,

CONSIDERANT la volonté de la commission Finances du 8 décembre 2022 de proposer dès la rentrée scolaire 2023, des tarifs pour ses services périscolaires (restauration scolaire et garderie municipale), différenciés selon si les familles sont résidentes ou non-résidentes sur la commune.

CONSIDERANT que la commune étudie pour la rentrée 2024, la possibilité de mettre en place la « cantine à 1 € » pour les familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'approuver les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2023.

RESTAURATION SCOLAIRE	Résidents	Non résidents
- Repas par enfant	3,65 €	4,20 €
- Repas majoré par enfant	4,60 €	5,00 €
- Repas par adulte	6,50 €	6,50 €
- Accueil avec repas fourni	1,40 €	1,40 €
GARDERIE MUNICIPALE	Résidents	Non résidents
- Séance (l'unité)	1,43 €	2,30€
- séance majorée (retard)	2,86 €	3,60€

et de demander dès l'inscription 2023, le quotient familial CAF de chaque famille.

L'ordre du jour complémentaire étant épuisé, la séance est clôturée à 19h21.

La séance se poursuit par la présentation des sujets divers :

Accueil de réfugiés sur la commune :

Monsieur Matull dit avoir reçu cette semaine, Mme Flora Lemonnier, intervenante sociale de l'association VILTAÏS, antenne d'Auray.

Depuis le 24 mai, elle accompagne 3 familles liées (12 personnes au total dont 5 adultes et 7 enfants qui ont entre 3 et 17ans) arrivées sur Saint-Jean-la-Poterie dans une maison achetée l'an passé par une SCI.

La commune a été mise devant le fait accompli, et n'a pas pu se préparer à cet accueil. Monsieur Matull déplore la méthode utilisée.

Mme Lemonnier est venu accompagnée des 2 hommes de la famille. Elle explique qu'ils sont des réfugiés du Soudan, contraints de quitter leur pays au vu de l'état actuel de conflit armé.

L'association Viltaïs est l'une des associations sélectionnées par l'Etat pour la réinstallation, l'accompagnement des réfugiés en France. Elle suit les familles pendant 1 an, en mettant en place les aides sociales ((RSA + APL), et un programme de réinstallation qui passe par des cours de français pour les adultes et une scolarisation pour les enfants.

Hélène Fournel, contactée par Mme Lemonnier explique que ces familles n'ont vocation à rester ensemble sur Saint-Jean-la-Poterie et que l'association cherche des logements séparés pour chacune des familles.

Fin des sujets divers à 19h40.

Le Maire Alexis MATULL Le secrétaire de séance Xavier POULARD /